

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	29.06.2022	15h17	22.181	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Fabio Bongiovanni et Nicolas Ruedin

Titre : Suppression de l'impôt anticipé : quels effets à Neuchâtel ?

Contenu :

Le 25 septembre prochain, le peuple suisse est amené à se prononcer sur la suppression de l'impôt anticipé (FF 2021 3002, www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2021/3002/fr). Aussi, afin de connaître les effets qu'aurait un vote positif à cette réforme, le Conseil d'État est prié de fournir une estimation de la réduction des coûts pour notre canton qui résulterait de la diminution des charges d'intérêts si l'impôt anticipé sur les obligations était supprimé.

Le calcul doit être effectué sur la base de l'analyse de scénario selon le rapport de l'Administration fédérale des contributions du 27 juillet 2021 (www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte-weiterfuehrende-links?AffairId=20210024).

Développement :

Suite à la réforme de l'impôt anticipé décidée par l'Assemblée fédérale, notre canton verra également ses charges d'intérêts diminuer. Vu que l'impôt anticipé sur les obligations d'État sera supprimé, les investisseurs seront prêts à détenir les titres correspondants avec des rendements plus faibles. Dans une analyse de scénario de l'Administration fédérale des contributions, on part du principe que les intérêts à payer par les collectivités publiques seront réduits de 0,05, 0,1 ou 0,15 point de pourcentage, selon le niveau des taux d'intérêt, avec la suppression de l'impôt anticipé. Il en résulte une réduction des charges d'intérêts de 60 à 200 millions de francs par an sur l'ensemble de la Suisse pour les collectivités publiques.

Ces économies réalisées par notre canton sur les charges d'intérêts représentent un allègement pour nos contribuables. Dans la perspective de la votation sur le projet d'impôt anticipé, il est important que les électrices et électeurs soient informé-e-s de manière transparente des économies locales qui en découlent.

Une telle estimation peut se baser directement sur les hypothèses du modèle de l'Administration fédérale des contributions et peut donc être réalisée sans études approfondies et à un coût relativement faible.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Fabio Bongiovanni

Autres signataires (prénom, nom) :

Nicolas Ruedin

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :